



**Aux contribuables de la  
Ville de Macamic**

**AVIS PUBLIC**

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018, 19 h à la salle communautaire du secteur Colombourg le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

23, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest  
Lot 4 729 638  
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre l'agrandissement du bâtiment secondaire détaché (garage) d'environ 50 m<sup>2</sup> côté ouest afin de rendre le bâtiment secondaire (garage) contigu au bâtiment principal avec une largeur totale en façade à 7,6 m, excédant de 0,09 m la largeur en façade du bâtiment principal et avec une marge arrière à environ 3 m au lieu de 6 m tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.
- Permettre la construction d'un abri d'auto de 20,35 m<sup>2</sup> avec deux (2) murs ouverts au lieu de trois (3) dû à la configuration en "L" du bâtiment principal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 mai 2018 à 19 h, à la salle communautaire du secteur Colombourg, au 705, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang de Colombourg.

**Donné à Macamic, ce 12 avril 2018**

**Joëlle Rancourt**  
Secrétaire-trésorière adjointe